

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 49 (1911)  
**Heft:** 43

**Artikel:** Au restaurant  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-208136>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),  
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement  
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,  
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,  
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;  
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

## En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph

Favey, Grognuz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen

La ville malice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéreaz

L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat (encore quelques exemplaires)

(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

Fr. 1 50  
» 2 50  
» 1 —  
» 0 20

blée aux dépens du pauvre Blancherose. Ce dernier exposait ses idées sur ce qu'il appelait les « trois monarchies » : celle du Père, déjà remplacée par celle du Fils, puis celle du Saint-Esprit, enfin une monarchie qui pourrait bien être celle du règne de la science, succédant à celui de la théologie et du clergé.

— La monarchie des médecins ! lui répondit malicieusement Farel, mais il y a beau temps qu'elle existe. Pline déjà ne disait-il pas : « Il est des médecins qui ont le droit de tuer impunément ? » On ne peut donc nier qu'en cela ils ne ressemblent aux rois et aux monarches.

La discussion se termina par une petite scène assez dramatique : Un des défenseurs de l'ancienne foi, Jacques Drogny, vicaire de Morges, sentait le rouge de la honte monter à son visage à chacun des traits décochés à ceux de son état. A la fin, emporté par la colère :

— Eh bien ! oui, s'écria-t-il, les prêtres sont ignorants, mais c'est une raison d'en avoir compassion, au lieu de les dauber impitoyablement comme vous l'avez fait... Que ne leur donnez-vous du temps pour étudier !... On m'a dit que je serais excommunié si je parlais et disputais avec vous ; cela ne m'en a pas empêché. Vous me recevez amérement ; je reviens gracieusement à vous. De quel côté est la charité ?

La ferme douceur de Viret mit un peu de baume sur ce cœur blessé, si bien que le vicaire de Morges s'apaisa peu à peu et devint finalement l'un des frères de ceux qu'il avait combattus avec plus de violence que de savoir.

## Proscrit du Pays de Vaud.

Viret fut appelé en 1537 au poste de premier pasteur de Lausanne. Il logeait dans cette cure de la Madelaine où une exposition rappelant sa mémoire a eu lieu le printemps dernier. Bien qu'il fut en même temps à la tête du Collège, de l'Académie, ainsi que des affaires ecclésiastiques dans le Pays de Vaud, il recevait à peine de quoi vivre. Quelques-uns de ses paroissiens lui prêtèrent des meubles qu'à son départ il voulut leur rendre, mais qu'ils le prièrent de garder. Ni sa pauvreté, ni sa frêle constitution ne le retinrent de se dépenser corps et âme pour la cause de la Réforme. Sauf quelque temps passé à Genève, en 1541, durant une absence de Calvin, il demeura vingt-trois ans à son poste de Lausanne. Il y eut peut-être terminé ses jours s'il n'était entré en conflit avec le gouvernement bernois à propos d'un point de discipline ecclésiastique.

De même que Calvin et que Farel, Viret s'obstinait à regarder l'excommunication comme un droit d'institution divine. Selon eux, l'Eglise devait en frapper tous ceux qu'elle jugeait indignes de recevoir la cène. Ce principe n'avait pu prévaloir dans la Suisse allemande ; il blessait d'autant plus les Bernois qu'en pratique il donnait à l'Eglise un pouvoir excessif, véritable usurpation, à leurs yeux, sur l'autorité maternelle. Leurs Excellences ne montrèrent pas moins de résistance que Viret d'opiniâtreté, et

l'irritation croissant, elles finirent par agir d'autorité et destituèrent en 1559 celui qu'elles se plaisaient à appeler « notre ministre ». Plusieurs autres pasteurs et professeurs furent les uns chassés, les autres congédiés amiablement. L'Académie de Lausanne perdit ainsi non seulement Viret, mais encore d'illustres maîtres venus de France, et la plupart des 700 « escholiars » qu'elle comptait alors. Ce fut Genève qui les recueillit et en forma le noyau de son académie.

Viret se retira aussi dans cette ville. Elle lui témoigna sa grande considération et le remercia de ses anciens services par le don de la bourgeoisie, honneur qu'il reçut en 1559, la même année que Calvin. Après deux ans de ministère à Genève, le réformateur vaudois fut atteint d'une grave maladie. Son corps n'était plus, ainsi qu'il le dit, « que comme une anatomie sèche couverte de peau. » Il essaya du climat du Midi de la France, et sans se ménager plus que par le passé, alla à Nîmes, à Montpellier, à Lyon, où il resta assez longtemps, enfin à Orange, à Pau, à Orthez. Il mourut en ce dernier endroit, en mars 1571, à l'âge de 60 ans.

Avec Pierre Viret disparaissait une des figures les plus intéressantes de la Réformation et le premier des écrivains vaudois qui eussent marqué dans les lettres françaises. « En faisant la part des rudesses de son parti et de son temps, dit Juste Olivier, on trouve dans Viret un esprit délicat, un noble caractère, une humeur aimable et enjouée, que la souffrance put ternir mais qui ne s'en aigrit pas et dont le sourire, au milieu de beaucoup d'amertumes, égaie encore ses derniers écrits. » Sans doute, il n'occupe pas la première place parmi les auteurs du 16<sup>e</sup> siècle ; « mais, ainsi que l'écrit très justement M. Philippe Godet, ce modeste professeur du « pauvre peuple » nous est cher parce qu'il est un des premiers prosateurs indigènes, qu'il est proprement *nôtre*, qu'il représente, par ses défauts mêmes, le pays vandois et romand, dans un siècle où la plupart de nos écrivains ne nous appartenient que par adoption. »

## Où il est démontré pertinemment qu'on peut épouser la sœur de sa veuve.

On nous écrit du Petit-Lancy (Genève) :

« Je suis absolument certain que Emile Cambessedès, de regrettée mémoire, ne s'est pas trompé en disant qu'un homme peut, en secondes noces, épouser la sœur de sa veuve.

» J'ai eu un ami qui avait épousé en premières noces une charmante veuve. Quand nous nous attendions à la pinte, il nous disait souvent : Il faut pourtant que j'aille rejoindre ma veuve. Il la perdit, et se remaria avec la sœur de sa veuve. »

C. T.

Au restaurant. — Garçon, ce lapin est d'un dur !

— Pas étonnant, monsieur, la patronne ne lui donnait pas à manger ; alors le gredin courrait toujours les gouttières !

<sup>1</sup> Voir le Conteur vaudois des 14 et 21 octobre 1911.